

COMMUNE DE PUYLAUSIC

Séance du 23 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 23 MARS, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard BEYRIA.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Bernard BEYRIA, Patrice FEUILLET, Philippe ARSEGUET, Pascal RIQUET, Christian DELAS, Lionel ESPARBES, Christian HUC-DUZAN, Thierry LACAZE, Raymond LAFFONT.

Étaient absentes et excusées : Chantal CARSALADE, Chyslaine MILLET.

Pascal RIQUET a été nommé secrétaire de séance

Date de convocation : 17 mars 2023

Ordre du jour :

1. Approbation du compte de gestion,
2. Vote du compte administratif,
3. Taux d'imposition,
4. Subventions aux associations,
5. Demande de prêt bancaire,
6. Questions diverses (location de la salle polyvalente)

1/ Approbation du compte de gestion

Le compte de gestion est approuvé par 9 voix pour 0 contre et 0 abstention.

2/ Vote du compte administratif (le Maire se retire et ne participe pas au vote)

Pour : 8                      Contre : 0                      Abstention : 0

3/ Taux d'imposition

Les taux d'imposition ne changent pas en 2023 :

Approuvé par 9 voix 0 Contre 0 Abstention

#### 4/ Subventions aux associations

Comité des Fêtes : 3000€

Croix Rouge Française : 50€

FNACA : 50€

Harmonie de la Save : 50€

Jeunes agriculteurs : 100€

Lombez Samatan Club : 50€

Protection Civile Lombez : 100€

Puylo'Zic : 350€

Sapeurs-pompiers Lombez : 150€

Société de chasse : 350€

Vivre Toujours : 150€

#### 5/Demande de prêt bancaire

Délibération accordant au Maire de contacter un emprunt auprès des banques

Par 8 voix Pour 0 Contre 0 Abstention.

#### 6/ Questions diverses

Il est décidé une modification pour la location de la salle polyvalente, à savoir :

Le montant avec sono et/ou vidéo est fixé à 100€ pour les habitants de la commune et 350€ pour les habitants hors commune.

La séance est levée à 22 heures 30.